

Division des Personnels Enseignants  
DPE 1

Affaire suivie par :  
Véronique PEZZULLA  
Françoise NOIRMAIN  
T : 01 64 41 27 22  
T : 01 64 41 26 22  
F : 01 64 41 27 42

Mél : [veronique.pezzulla@ac-creteil.fr](mailto:veronique.pezzulla@ac-creteil.fr)  
[francoise.noirmain@ac-creteil.fr](mailto:francoise.noirmain@ac-creteil.fr)

20 quai Hippolyte Rossignol  
77010 MELUN CEDEX

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 24 août 2020

L'inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'Éducation nationale chargés d'une  
circonscription

Madame le directrice de l'ESPE du site  
départemental de Seine-et-Marne  
**(Pour information)**

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
et d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1er degré  
**(Pour attribution)**

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidature à profil pour un poste d'enseignant spécialisé en établissement à caractère social au CEOSP d'Annet sur Marne – Rentrée 2020-2021 – Après mouvement**

### I/ Implantation du poste :

Un poste d'enseignant spécialisé en établissement à caractère social est à pourvoir à la rentrée 2020, à **Annet sur Marne (77410)**. Cet établissement est rattaché à la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé. Le pôle pédagogique intervient sur l'orientation professionnelle et sur l'acquisition de compétences et savoirs scolaires. Les jeunes ont de 12 à 16 ans, sont des élèves porteurs de troubles du comportement et en grande difficulté scolaire.

### II/ Conditions de nomination :

Il s'agit d'un poste spécifique confié de préférence à un professeur des écoles titulaire du CAPA-SH option D ou F, CAPPEI (modules d'approfondissement : troubles du comportement) ou titre équivalent.



### III/ Missions :

- L'enseignant pilote le projet pédagogique en lien avec l'établissement du CEOSP et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il organise les emplois du temps
- Il partage avec les autres professionnels un langage et des outils de communs.
- Il réalise des évaluations pédagogiques et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets.
- Il favorise l'inclusion des élèves dans les établissements de secteur.
- Il met en place des projets pédagogiques individualisés pour chaque élève.

### IV/ Temps d'interventions de l'enseignant

- Le service de l'enseignant spécialisé au CEOSP s'organise **en vingt et une heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures** consacrées aux travaux en équipe et à la participation aux réunions de l'établissement.

### V/ Modalités de recrutement :

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 31 août 2020**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA par courriel à l'adresse [veronique.pezzulla@ac-creteil.fr](mailto:veronique.pezzulla@ac-creteil.fr) **avant le 2 septembre 2020**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **le 7 septembre 2020**.

### VI/ Classement des candidatures :

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

### VII / Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,

Valérie DEBUCHY